

Facturation : Les lignes familles

Les lignes familles sont utilisées pour des frais qui concernent la famille, indépendamment du nombre d'enfants

Exemples : Cotisation **APEL**, frais bancaires pour impayé

Remarque : On ne peut facturer seule une ligne famille

Certains frais ne sont pas associés aux enfants mais à leurs parents (Exemple : La cotisation de l'APEL).

Dans le cas de l'Apel, un champ est géré nativement dans le programme, il permet de saisir si la famille cotise ou non, ou a déjà une cotisation extérieure.

Cotisation A.P.E.L. Oui Non Extérieure

Créer une ligne "Familles"

Cocher le mois de facturation

(généralement facturé sur la 1ere facture)

1^{er} cas

L'établissement facture l'Apel 26€ à tout le monde.

2^{ème} cas

L'établissement facture 26€ à ceux qui ont la coche Oui.

3^{ème} cas

L'établissement facture 26€ si coche à oui et 10€ si coche extérieur